

RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00213

Numéro SIREN : 351 091 426

Nom ou dénomination : 2 G C

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2018 sous le numéro de dépôt 596

ISABELLE HURTEAU

COMMISSARIAT AUX COMPTES



60-01
Greffe du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 596

DU 27 FEV. 2018

RCS Beauvais

N°

N° de gestion 1989 B 213

Sarl «2.G.C. »

Société à responsabilité limitée au capital de 32.256,00 euros
Siège social : ZAC de la Rue des Passants
60510 BRESLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « 2.G.C. »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (S.A.S.)**

Sarl «2.G.C. »

Société à responsabilité limitée au capital de 32.256,00 euros
Siège social : ZAC de la Rue des Passants
60510 BRESLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTE SUR LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE « 2.G.C. » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (S.A.S.)

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation financière et d'exploitation et les obligations inhérentes à la nouvelle forme juridique sont respectées à la date de la transformation envisagée.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

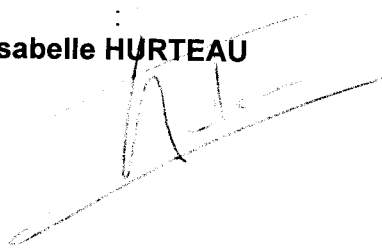
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social

Fait à Compiègne, le 8 février 2018

Isabelle HURTEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Hurteau', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.